



Monsieur le directeur de cabinet,

Réunis en conseil syndical le 18 mars dernier à Paris, les délégués académiques du SNIA-IPR ont unanimement alerté le bureau national des conditions particulièrement difficiles de l'exercice des missions des IA-IPR. Ils décrivent une charge de travail très alourdie par la réforme du collège, des sollicitations toujours plus nombreuses.

Il est de notre responsabilité en tant qu'organisation professionnelle des IA-IPR de vous informer de notre très vive inquiétude au regard de situations de collègues qui sont au bord de l'épuisement professionnel dans de nombreuses académies.

Dans ce contexte difficile, les délégués académiques nous ont fait part de l'exaspération des IA-IPR pour le manque de reconnaissance de l'institution et notamment le non-respect de l'engagement verbal que vous avez pris lors de l'audience du 13 octobre de revaloriser l'indemnité de charges administratives (ICA), seul moyen de reconnaître l'exceptionnel engagement de tous les IA-IPR.

Le souhait exprimé par Madame la Ministre de faire un geste significatif en direction de l'ensemble des IA-IPR – courrier du 10 décembre 2015 – ne peut se manifester par la seule création d'un échelon spécial qui ne concerne qu'une trentaine d'inspecteurs par an ; seul l'effort indemnitaire tangible pour l'ICA répond à ce souhait.

Aussi, nous sollicitons dans les meilleurs délais une nouvelle audience pour arrêter les modalités relatives à l'augmentation de l'actuelle ICA (avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016) et pour formuler des propositions permettant d'améliorer les conditions de travail des IA-IPR.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Montpellier, le 25 mars 2016  
Roger KEIME, Secrétaire Général  
SNIA-IPR UNSA